



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Est par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Chambord :

Que le conseil entend statuer, au cours de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 à 19h00 qui se tiendra à la salle communautaire Gaston Vallée situé au 72 boul. de la Montagne, sur la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ :

195 chemin de la Pointe-aux-Pins
Lot 5 008 903, cadastre du Québec

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

Règlement de lotissement 2018-622 ;

Article 19 Dimensions et superficies minimales des terrains non desservis, riverain à un lac. Réduire la largeur d'un terrain à 24.04 mètres plutôt que 50 mètres, afin de permettre la subdivision pour une nouvelle construction ;

QUE toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de ladite séance relativement à cette demande.

DONNÉ À CHAMBORD, CE CINQUIÈME JOUR DE FÉVRIER DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN

La secrétaire-trésorière adjointe

Valérie Martel